



MESSAGE CONCERNANT LA COVID-19

La période actuelle est sans aucun doute difficile pour nous tous. Alors que nous vivons dans ce contexte de pandémie, notre vie est bouleversée : nous sommes inondés d'informations; nombre d'exigences sont modifiées; les entreprises font face à l'incertitude; et nous nous inquiétons tous du bien-être de nos employés, de nos amis et de nos familles. Il nous apparaît donc important de rassurer tous nos membres : le bureau de l'AANB est à votre disposition pour vous aider de toutes les façons possibles et les processus sont ajustés afin de répondre à vos besoins.

BUREAU DE L'AANB

Le bureau de l'AANB est fermé au public depuis deux semaines. Depuis le lundi 30 mars, nous travaillons à partir de la maison. En ce qui concerne nos activités, tout se déroule comme d'habitude : nous répondons au téléphone pendant les heures normales de bureau, nous répondons aux courriels, et accomplissons diverses autres tâches. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de quoi que ce soit.

FORMATION CONTINUE (FC)

Comme nous l'avons indiqué dans un courriel aux membres, l'AANB a prolongé de six mois le cycle de FC en cours, jusqu'au 31 décembre 2020. En plus de cette prolongation, nous avons augmenté le nombre d'heures pouvant être reportées d'un cycle à l'autre. Avec l'aide de nos homologues canadiens, nous sommes en train d'élaborer une liste de possibilités d'apprentissage en ligne et nous l'afficherons sur notre site Web le plus tôt possible.

RÉUNIONS VIRTUELLES

Nous encourageons tous nos membres à respecter les consignes de nos professionnels de la santé et de nos dirigeants politiques et à « rester à la maison », et nous les invitons à encourager leurs employés à travailler à distance dans la mesure du possible. La distanciation sociale est l'une des meilleures façons de faire votre part pour aplanir la courbe de cette pandémie. Toutes les réunions du conseil d'administration de l'AANB se tiennent maintenant par téléconférence et nous examinons actuellement diverses plateformes qui s'offrent à nous pour la tenue des futures réunions des membres, au besoin.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

L'AANB continue de faire valoir l'importance d'assurer la stabilité de l'industrie de la conception et de la construction du Nouveau-Brunswick auprès des représentants du gouvernement. Nous les encourageons à adopter de nouvelles façons de faire, comme la présentation par voie électronique des DP, des soumissions et autres documents. Nous leur avons assuré que nos membres, qui sont des chefs de file dans les affaires électroniques, sont prêts à faire avancer les projets au besoin. Les pourparlers se poursuivent.



Architects' Association
of New Brunswick

Association des architectes
du Nouveau-Brunswick

MESSAGE CONCERNANT LA COVID-19

CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Vous avez été nombreux à demander des conseils concernant les visites, les réunions, les inspections de chantier, etc. L'AANB est convaincue que les intervenants de l'industrie de la construction du Nouveau-Brunswick prennent les mesures de santé et sécurité nécessaires. Il est essentiel que les membres s'acquittent de leurs responsabilités professionnelles, même pendant cette période difficile, tout en assurant leur sécurité, la santé et le bien-être de leurs employés et en respectant les directives établies par l'Agence de la santé publique du Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et nos dirigeants municipaux.

LIENS

À l'heure où nous sommes inondés d'informations, nous vous proposons quelques liens que vous pourriez trouver utiles.

Sur la COVID-19

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus.html

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-10

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Lignes directrices sur la COVID-19 du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'intention des entreprises

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html

Canadian Architect – directives juridiques et financières pour les firmes d'architecture canadiennes pendant la COVID-19 (en anglais seulement)

<https://www.canadianarchitect.com/legal-financial-guidance-for-canadian-architecture-firms-during-covid-19/>

Travail Sécuritaire NB

<https://www.travailsecuritairenb.ca/sujets-de-s%C3%A9curit%C3%A9/covid-19/covid-19-ce-que-les-travailleurs-et-les-employeurs-doivent-savoir/>

Nous encourageons tous nos membres à solliciter des conseils financiers et juridiques en ces temps de changement. Nous communiquerons avec vous chaque fois que nous aurons de l'information vitale à vous transmettre, mais entretemps, nous restons à votre disposition pour vous aider de toutes les manières possibles.

Restez en santé!

Karen L. Chantler, Hon. MRAIC

Directrice générale AANB